

**BANQUE DE FRANCE**  
**DÉCISION DU GOUVERNEUR**

D.R. n° 2019-28

du 2 décembre 2019

Déclassement et autorisation de céder treize immeubles du Réseau et autorisation de céder six autres biens immobiliers à Angoulême issus du legs de Mme Bisaro (sans déclassement)

Section : 0.2.3 ; 7.3.4.1

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

Vu les articles L142-2 et L144-2-1 du code monétaire et financier,

Vu l'article L2141-1 et 2 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Conseil d'État du 9 décembre 1999,

Vu l'arrêté n°A-2017-04 du 3 février 2017 du Conseil Général,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les treize immeubles du réseau listés ci-après peuvent être déclassés du domaine public par anticipation de leur désaffectation, et être cédés :

- AGEN – 35, blvd. de la République 47000 (Lot-et-Garonne)
- ALENCON – 1, rue du Docteur Becquembois 61000 (Orne)
- BEZIERS – 17, avenue Saint Saëns 34500 (Hérault)
- CAHORS – 318, rue du Président Wilson 46000 (Lot)
- DUNKERQUE – 12, place Jean Bart 59640 (Nord)
- GUERET – 24 blvd Carnot 23000 (Creuse)
- PRIVAS – 4, blvd. de Vernon – 07000 (Ardèche)
- REMIREMONT – 76 bis, blvd Thiers 88200 (Vosges)
- ROANNE – 84, rue Jean Jaurès 42300 (Loire)
- SAINT-LÔ – 5, rue Jean Dubois 50000 (Manche)
- SARREGUEMINES – 6 rue Poincaré 57200 (Moselle)
- TARBES – 25, rue Massey 65000 (Hautes-Pyrénées)
- VESOUL – 2, rue du Commandant Girardot 70000 (Saône)

Leur désaffectation interviendra au plus tard dans les trois ans à dater de la présente décision.

**Article 2** : Ci-après, les six biens immobiliers (legs Bisaro) sis en Charente, sont autorisés à être cédés :

- ANGOULEME - 16, rue du Sauvage - 16000
- ANGOULEME - 32, rue Arago - 16000
- ANGOULEME - 10, bld d'Aquitaine - 16000
- ANGOULEME - lieu-dit « La Planche » - 16000
- L'ISLE d'ESPAGNAC - 6 bis, rue de Montbron – 16340
- PUYMOYEN - lieu-dit « Mas de la Brande » - sur la D104 – 16400

**Article 3** : La présente décision prend effet à la date de sa publication au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU